

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 13 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 octobre à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, Mme LECOMTE, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ, M. CHINZI, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. DEGHANI-AZAR à M. LIDA



Secrétaire de séance : Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DÉLIBÉRATION N° 17.10.87.13

Administration Générale

PRESENTATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les L.5211-41-3 et L.5216-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'arrêté n°2015063-002 du préfet de la Région Ile-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/339 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous,

VU la délibération n°2016-454 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 portant adoption du Projet de territoire 2016-2026,

CONSIDERANT la création au 1er janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un périmètre de 27 communes,

CONSIDERANT que les compétences exercées par la Communauté Paris-Saclay correspondent aux compétences fusionnées des établissements publics d'origine de l'ex communauté d'agglomération du plateau de Saclay et de l'ex Communauté d'agglomération Europ'Essonne, mentionnées aux annexes de l'arrêté de création de la Communauté d'agglomération précitée,

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay exerce les compétences obligatoires et optionnelles telles que modifiées par la loi NOTRe en son article 66,

DÉLIBÉRATION N° 17.10.87.13

CONSIDERANT qu'à compter du 1er janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay dispose d'un délai d'un an pour décider la restitution des compétences optionnelles et d'un délai de deux ans pour décider la restitution des compétences supplémentaires,

CONSIDERANT que jusqu'à cette délibération ou, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai précité, le nouvel établissement public exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné, les compétences transférées à titre optionnel ou supplémentaire par les communes à chacun de ces établissements publics,

CONSIDERANT que les compétences exercées par la Communauté Paris-Saclay sont l'expression du Projet de territoire adopté en 2016,

CONSIDERANT le travail de réflexion engagé lors des bureaux communautaires des 22 février, 19 avril et 17 mai 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CPS n°2017-152 en date du 28 juin 2017 portant adoption des statuts de la Communauté Paris-Saclay,

PREND acte de la présentation des Statuts de la Communauté Paris-Saclay.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH